

certifié conforme à
l'original.

4B GLASS

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 €

Siège social : 40 Route de Toulouse

32600 L'ISLE JOURDAIN

RCS AUCH 929 574 010

PROCES VERBAL A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 7 MAI 2025

L'an 2025, le 7 Mai à 20h00,

Les associés de la société SAS 4B GLASS, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 40 Route de Toulouse 32600 L'ISLE JOURDAIN, sur convocation du Président.

Est présent :

- Monsieur Fabrice BIRELLO,

Président de la société SAS 4B GLASS domiciliée 40 Route de Toulouse 32600 L'ISLE JOURDAIN seul associé de la Société et représentant en tant que tel, la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours ; Modifications corrélatives des statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le rapport du Président,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les toutes les résolutions :

RESOLUTION N°1« *Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours* »

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1^{er} Janvier et 31 Décembre, et de prolonger de 6 mois (soit six mois) l'exercice en cours, qui aura ainsi exceptionnellement une durée de 19 mois.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 28 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 28 - EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le **1^{er} Janvier** et finit le **31 Décembre**.

Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés et se terminera le **31 Décembre 2025**.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, Le Président a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Fait à L'ISLE JOURDAIN, le 7 Mai 2025

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

Monsieur Fabrice BIRELLO,

Président

